



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 30 Juin 2021

POUR INFORMATION

TEXTES VOTES PAR L'ASSEMBLEE FEDERALE DU 12 MARS 2021

Statuts de la FFF

- Art. 10 – Assemblée Fédérale dématérialisée
-

Statuts-types des Ligues et des Districts

- *Art. 12.5.1 – Assemblée Générale dématérialisée et possibilité ou non de donner pouvoir à un autre club*
- *Art. 12.4 – Répartition des compétences AG / CD en matière d'adoption et de modification des textes*
L'AG délègue au CODIR pouvoir de modifier les textes réglementaires

Divers textes (Statuts FFF, Règlements Généraux, Règlement Disciplinaire, Statut de l'Arbitrage)

- Intégration de certains principes du Code Ethique de la FIFA
- Art 204 Atteinte à la morale sportive et comportement raciste

- Art 38 statut de l'arbitrage : sanction d'ordre disciplinaire

Règlements généraux de la FFF

- Art. 23 et 36 – Objet et nom du club concerne nouveau club ou changement de
- Art. 39 bis et 39 ter – Refonte des notions d'entente et de groupement
- Art. 59 à 61 – Création d'une licence volontaire
- Art. 70 et 73 – Nouveau régime relatif au certificat médical du mineur autre définition d'un certificat médical de jeune ou majeur
- Art. 71 – Appareil chirurgical et acuité visuelle précision sur le port d'un appareil
- Art. 106 et 110 – Nouveaux cas dérogatoires en matière de transfert d'international des mineurs et délai de transmission du C.I.T.
- Art. 117 – Dispense du cachet mutation
- Art. 125 – Lutte contre le dopage
- Art. 139 bis – Dématérialisation des licences et Ligues d'Outre-mer
- Art. 155.2 – Mixité des équipes toujours la possibilité de jouer dans épreuves masculines
- Art. 184 – Auditions par visioconférence suppression de l'avis écrit des parties convoquées.

- Art. 226 – Modalités de purge avec les autres équipes du club

Règlement disciplinaire / Barème disciplinaire

- Art. 2.2 et 4.5 du Règlement – Tentative d'infraction / modalités d'exécution
Art. 1 du Barème – Avertissement reçu pendant la séance des tirs aux buts

TEXTES VOTES PAR L'ASSEMBLEE FEDERALE DU 04 juin 2021

STATUTS DE LA FFF

- Art. 13 – Représentant de la FFF au Conseil d'Administration de la LFP

CONVENTION FFF/LFP

- Art. 22 – Suivi médical des sportifs

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFF

- Art. 39 ter – Groupement de clubs en matière de jeunes et catégories d'âge obligatoires
- Art. 72 – Cachet du médecin
- Art. 110 – Délai de transmission du C.I.T. en matière de Futsal
- Art. 151 – Participation à deux rencontres en deux jours (joueuses U19 F)

STATUTS DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

- Art. 6 – Formation professionnelle continue

STATUT DE L'ARBITRAGE

- Art. 5 – Nomination des commissions
- Art. 27 – Contrôle médical des arbitres